



Participation de la Suisse à PISA 2015: décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Par rapport au contexte de PISA 2012, deux changements sont intervenus pour PISA 2015. Ces changements ont une importance pour la décision de la CDIP concernant la participation à la prochaine enquête PISA. D'une part, la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales permettra d'établir des comparaisons entre les cantons et entre les régions linguistiques sur la base de compétences qui ont été définies d'un commun accord (l'une des fonctions assumées jusqu'ici par PISA). D'autre part, un nouvel élément méthodologique fera son apparition dans PISA à partir de 2015 avec la possibilité du testing assisté par ordinateur. Outre la décision de principe relative à la participation de la Suisse à PISA 2015, il y a donc également des décisions à prendre sur les modalités de sa participation (choix de l'échantillon et testing papier-crayon ou assisté par ordinateur).
- 2 A l'avenir, l'enquête PISA, qui est quant à elle fondée sur un modèle de compétences de l'OCDE, servira uniquement à la comparaison internationale conformément à la décision de l'Assemblée annuelle 2009. Selon l'OCDE, pour la comparaison internationale au niveau des pays et non au niveau des régions linguistiques, il n'est pas nécessaire de mener une enquête dans la partie italophone de la Suisse. D'après le secrétariat PISA.ch, la réduction des coûts qui serait réalisée si l'on renonce à développer des tests destinés à la partie italophone de la Suisse représenterait un montant CHF 150 000 (économies au niveau de la traduction, du prétest et de l'administration des tests). Cependant, il paraît souhaitable, dans une perspective nationale, d'englober la Suisse italophone si l'on veut notamment préserver le savoir-faire acquis jusqu'ici dans cette partie du pays.
- 3 Sont proposés les deux scénarios suivants:
Scénario A: enquête PISA 2015 papier-crayon
Scénario B: enquête PISA 2015 assistée par ordinateur

Concrètement, le scénario B semble présenter plus d'avantages que le scénario A:

- **Le scénario B exploite de manière optimale les synergies entre PISA et la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.** Les savoir-faire développés dans l'un et l'autre cadres pourront être conjugués, ce qui permettra une utilisation optimale des synergies en matière de testing assisté par ordinateur.
- **Si l'on veut préserver la comparabilité au niveau international, l'enquête PISA 2015 doit être réalisée avec la méthode assistée par ordinateur.** La Suisse a choisi de limiter PISA à la comparaison internationale, car elle procède à la vérification nationale de l'atteinte des compétences fondamentales (HarmoS) dans le cadre du monitoring de l'éducation. L'étude PISA devrait donc, en 2015 également, servir en premier lieu à la comparaison internationale. La possibilité de comparer des pays où les testings s'effectuent avec papier-crayon avec les pays où les testings sont assistés par ordinateur n'est pas encore définitivement avérée. Etant donné que l'on doit s'attendre à ce que la majorité des pays de référence de la Suisse passeront au testing assisté par ordinateur, une enquête assistée par ordinateur garantirait la comparabilité avec ces pays.

- **Grâce au testing assisté par ordinateur, les coûts de l'enquête PISA resteront stables voire diminueront à long terme.** C'est ce qui ressort de l'analyse coûts-avantages réalisée par l'OCDE.
- 4 La décision de limiter, à partir de 2015, l'enquête PISA à la comparaison internationale et de soumettre au test uniquement des jeunes de 15 ans aura des répercussions sur la taille de l'échantillon ainsi que sur les coûts. La réduction prévue de l'échantillon permettra aux cantons, à moyen ou long terme, de faire des économies. A court terme cependant, la diminution des coûts résultant de la limitation de l'échantillon sera contrebalancée par l'augmentation des dépenses due à l'introduction du testing assisté par ordinateur, car il faudra couvrir les coûts supplémentaires que cela engendrera au début, en particulier la réalisation d'un prétest assez complexe pour enregistrer les tendances en relation avec les précédents testings crayon-papier.
- 5 Au cours de sa séance du 6 septembre 2012, le Comité a débattu de la participation de la Suisse à PISA 2015 en évoquant différentes options: renoncer à PISA, suspendre la participation pendant un certain laps de temps ou participer en suivant un rythme de neuf ans avec des accents spécifiques (lecture par exemple). L'argument en faveur du maintien de la participation de la Suisse est le fait que cette étude soit pour l'instant la seule possibilité de comparaison internationale dont dispose la Suisse pour les résultats des élèves. En même temps, la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales n'est pas encore consolidée. L'acquisition du savoir-faire en relation avec la participation à PISA, notamment dans le domaine du testing assisté par ordinateur, aura des répercussions favorables sur le développement de la base de données de tâches et l'évaluation du système. Par conséquent, le Comité a tranché en faveur d'une participation à PISA 2015; il envisage de réexaminer la question dans la perspective de la discussion sur PISA 2018. Il plaide pour l'inclusion de la Suisse italophone, donc pour une version italienne du test, et se prononce pour la réalisation du test assistée par ordinateur.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 La Suisse participera à l'enquête PISA 2015 avec un échantillon représentatif des jeunes de 15 ans.
- 2 L'échantillon englobera toutes les régions linguistiques.
- 3 L'enquête PISA 2015 sera effectuée avec la méthode assistée par ordinateur.

Liestal, le 25 octobre 2012

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:



Hans Ambühl
Secrétaire général

Annexe:

- Rapport *Participation de la Suisse à PISA 2015* du 6 septembre 2012

Notification:

- Membres de la Conférence
- Membres du groupe de pilotage PISA

Publication sur le site web de la CDIP

945/72/2012VH/fj/sch/mlb



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

PARTICIPATION DE LA SUISSE À PISA 2015

Département Développement de la qualité, Secrétariat général de la CDIP, 6 septembre 2012

**Rapport soumis à l'Assemblée plénière de la CDIP
les 25 et 26 octobre 2012**

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

1 Contexte

En Suisse, PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) est un projet commun de la Confédération (OFFT) et des cantons (CDIP). Les deux partenaires établissent leur planification chacun de leur côté en fonction d'éléments qui leur sont propres et qui conditionnent le pilotage de PISA 2015. La coordination générale est assurée par le Groupe de pilotage PISA.ch.

Par rapport au contexte de PISA 2012, deux changements sont intervenus pour PISA 2015. Ces changements ont une grande importance pour la décision de la CDIP concernant la participation à la prochaine enquête PISA. D'une part, la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales permettra d'établir des comparaisons entre les cantons et entre les régions linguistiques sur la base de compétences qui ont été définies d'un commun accord. D'autre part, un nouvel élément méthodologique fera son apparition dans PISA à partir de 2015 avec la possibilité du testing assisté par ordinateur.

Le 16 juin 2011, la CDIP a adopté les compétences fondamentales qui ont valeur d'objectifs nationaux de formation. Conformément à l'art. 10, al. 2, du concordat HarmoS, la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales au niveau national fait partie intégrante du monitoring de l'éducation. Cette vérification enregistrera les aspects essentiels des performances des élèves dans une perspective nationale. A l'avenir, l'enquête PISA, qui est quant à elle fondée sur un modèle de compétence de l'OCDE, servira uniquement à la comparaison internationale. Lors de sa séance des 29 et 30 octobre 2009, l'Assemblée plénière de la CDIP a en effet décidé de réduire l'échantillon aux besoins de la comparaison internationale à partir de PISA 2015 au plus tard. Seuls les élèves de 15 ans passeront donc des tests. L'échantillon des classes de 9^e année, qui servait au monitoring de l'éducation en Suisse, sera supprimé; il ne sera dès lors plus possible d'établir dans le cadre de PISA des comparaisons entre les régions linguistiques. Dans ces conditions, il ne sera peut-être plus absolument nécessaire de disposer d'une version en italien des tests PISA puisqu'elle ne permettra plus la comparaison régionale. L'idée est en effet d'exploiter au maximum les synergies entre PISA et la vérification de l'atteinte de compétences fondamentales.

PISA 2015 pourra, et c'est nouveau, être réalisé sur ordinateur (CBA, *computer based assessment*, testing assisté par ordinateur); un prétest combiné (papier-crayon et ordinateur) va au préalable vérifier la comparabilité des deux approches afin d'établir si, malgré la nouvelle méthode de prélèvement, les données peuvent toujours être comparées avec les tendances observées lors des enquêtes précédentes. La solution alternative serait de renoncer à la méthode assistée par ordinateur et de réaliser l'enquête uniquement sur papier. Mais l'OCDE veut que, dès l'enquête suivante qui aura lieu en 2018, PISA ne se fasse plus que par ordinateur. En se prononçant le 10 septembre 2009 sur les deux variantes proposées pour PISA 2012, l'Assemblée plénière de la CDIP a de son côté demandé de prévoir une réutilisation des connaissances et des expériences acquises de même que, le cas échéant, de l'infrastructure disponible pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales. Cette dernière devrait elle aussi, selon son *cadre conceptuel général* (septembre 2011), faire appel aux nouvelles technologies. Il y aurait ainsi deux occasions de développer les savoir-faire dans ce domaine, ce qui permettrait une utilisation optimale des synergies.

2 Questions centrales concernant PISA 2015

- La Suisse participera-t-elle à l'enquête PISA 2015?
- Comment faut-il composer l'échantillon suisse pour PISA 2015, sachant qu'il ne servira plus qu'à la comparaison internationale?
- Quel scénario faut-il choisir pour PISA 2015: questionnaire papier-crayon ou testing assisté par ordinateur?

3 Participation de la Suisse à PISA

La question de la participation de la Suisse à l'étude PISA est une question fondamentale que l'on doit absolument se poser, car cette participation ne va pas de soi. Divers bords pourraient en effet fortement la remettre en cause, en arguant notamment que la Suisse est membre de l'OCDE. Politiquement, un abandon de PISA aurait une forte résonance.

4 Coûts de PISA à partir de 2015

La décision de limiter, à partir de 2015, PISA à la comparaison internationale et de soumettre au test uniquement des jeunes de 15 ans aura des répercussions sur la taille de l'échantillon ainsi que sur les coûts. La réduction prévue de l'échantillon permettra aux cantons, à moyen ou long terme, de faire des économies. A court terme cependant, la diminution des coûts résultant de la limitation de l'échantillon sera contrebalancée par l'augmentation des dépenses due à l'introduction du testing assisté par ordinateur, car il faudra couvrir les coûts supplémentaires que cela engendrera au début (en particulier la réalisation d'un prétest assez complexe).

5 Echantillon de la Suisse italophone

Jusqu'à présent, les enquêtes PISA permettaient en Suisse une comparaison entre les régions linguistiques. A partir de 2015, cette comparaison se fera dans le cadre de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.

Etant donné la limitation à la comparaison internationale, il y a lieu de se demander s'il convient d'adapter l'échantillon. Il faudra notamment examiner dans quelle mesure il est nécessaire de disposer de tests PISA en italien. En effet, la comparaison entre les régions linguistiques ne se déroulera plus dans le cadre de l'enquête PISA. Par ailleurs, il n'est pas indispensable, selon l'OCDE, de procéder à une enquête dans la partie italophone de la Suisse pour obtenir un échantillon représentatif permettant la comparaison internationale. D'après le secrétariat PISA.ch, la réduction des coûts qui serait réalisée si l'on renonce à développer des tests destinés à la partie italophone de la Suisse pourrait représenter environ CHF 150 000 (économies au niveau de la traduction, du prétest et de l'administration des tests). Cependant, il paraît souhaitable, dans une perspective nationale, d'englober la Suisse italophone si l'on veut notamment préserver le savoir-faire acquis jusqu'ici dans cette partie du pays.

Puisque l'OCDE n'exige pas une enquête dans la partie italophone de la Suisse, une discussion au sein de l'Assemblée plénière de la CDIP devra clarifier s'il convient de continuer tout de même à élaborer des tests PISA en italien. Du reste, à l'occasion de sa séance du 6 septembre 2012, le Comité de la CDIP s'est nettement prononcé en faveur de cette solution.

6 Réalisation avec ou sans testing assisté par ordinateur pour PISA 2015

Deux scénarios se présentent en ce qui concerne le recours à l'ordinateur lors de PISA 2015. La décision entre les deux scénarios ne vaudra que pour l'enquête PISA 2015, puisqu'à partir de 2018, conformément à la volonté de l'OCDE, il n'y aura plus que la solution assistée par ordinateur. L'intérêt de cette décision réside donc dans la direction que veut donner la CDIP à l'enquête PISA en Suisse. Soit elle opte pour le scénario A (enquête papier-crayon) et favorise ainsi la comparaison avec les résultats des enquêtes PISA précédentes concernant la Suisse. Soit elle veut un testing assisté par ordinateur et concentre donc son attention sur la comparaison internationale.

6.1 Scénario A: enquête PISA 2015 papier-crayon

L'enquête PISA 2015 est réalisée comme jusqu'à maintenant selon la méthode papier-crayon et donc sans ordinateur. Cette solution présente un double avantage: les ressources financières et autres nécessaires à la réalisation de l'étude sont aisément chiffrables, et on est sûr de pouvoir comparer les données prélevées avec les précédents résultats obtenus par la Suisse et d'observer ainsi des tendances. Si l'enquête 2015 n'est pas assistée par ordinateur, alors on pourra compléter les tendances enregistrées

en Suisse en ce sens que chaque matière aura été testée deux fois en tant que thème principal à neuf ans d'écart selon la même méthode (papier-crayon). Il faut cependant préciser que PISA fait son possible pour concevoir le test 2015 de manière à permettre le suivi des tendances même en cas de testing assisté par ordinateur. Une étude de l'OCDE visant à démontrer si cela est possible est en cours. Dans le scénario A, les risques sont grands cependant que les résultats de PISA 2015 ne soient plus comparables scientifiquement avec ceux des pays voisins et des pays de référence qui auront recouru au testing assisté par ordinateur, puisque les données auront été prélevées de manière différente. En outre, certaines nouvelles tâches en sciences ne seront développées que pour l'enquête assistée par ordinateur. Il ne sera enfin pas possible de bénéficier de synergies sur le plan des savoir-faire en matière de testing assisté par ordinateur entre PISA et la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.

6.2 Scénario B: enquête PISA 2015 assistée par ordinateur

Le prélèvement intégral des données pour PISA 2015 est assisté par ordinateur. De la sorte, lors de la prochaine enquête PISA, en 2018, qui devra se faire par ordinateur, la Suisse aura déjà acquis de premières expériences avec cette méthode. C'est une opportunité pour la Suisse, car cela lui permettra de générer dans ce domaine un savoir-faire qu'elle pourra réutiliser pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, profitant de la synergie ainsi créée. Cette solution va donc dans le sens de la décision du 10 septembre 2009 relative à PISA 2012. Elle présente toutefois un inconvénient: l'emploi d'une nouvelle méthode de prélèvement pourrait ôter à la Suisse la possibilité de faire état de tendances. Conscient du problème, PISA tâchera de préserver néanmoins la possibilité de compléter le suivi des tendances.

Ce scénario privilégie la comparaison internationale, car un certain nombre de pays de référence ou de pays voisins, importants pour la Suisse, tendent à choisir pour PISA 2015 la solution assistée par ordinateur, sans compter qu'en sciences une partie des nouvelles tâches ne pourront se faire que par ordinateur. Sur le plan financier, il faut s'attendre à court terme à ce que le passage de la méthode papier-crayon au testing assisté par ordinateur engendre au début des coûts supplémentaires (cf. point 4 ci-dessus). La Suisse pourra cependant profiter de l'économie dégagée simultanément par la réduction de l'échantillon aux besoins de la comparaison internationale pour compenser cette augmentation temporaire. Si l'on se base sur les résultats de l'analyse coûts-avantages réalisée par l'OCDE (avril 2002), on peut tabler pour un pays comme la Suisse sur une stabilité voire une réduction des coûts de réalisation à moyen ou long terme.

7 Testing assisté par ordinateur dans les pays de référence et les pays voisins

Interrogés sur leurs décisions ou leurs intentions en ce qui concerne le recours au testing assisté par ordinateur dans le cadre de PISA 2015, les représentants des pays de référence et des pays voisins de la Suisse ont donné les indications suivantes:

Pays	Intention ou décision quant à l'utilisation d'une solution assistée par ordinateur lors de PISA 2015
Australie	pas encore de réponse
Belgique	intention favorable, mais décision pas encore prise
Allemagne	décision pas encore prise
Finlande	décision pas encore prise
France	décision pas encore prise
Italie	décision prise en faveur de la solution assistée par ordinateur
Canada	intention favorable, mais décision pas encore prise
Luxembourg	intention favorable, mais décision pas encore prise
Nouvelle-Zélande	pas encore de réponse
Autriche	décision prise en faveur de la solution assistée par ordinateur

8 Conclusion concernant le testing assisté par ordinateur

Concrètement, le scénario B semble présenter plus d'avantages que le scénario A:

- **Le scénario B exploite de manière optimale les synergies entre PISA et la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales.** Les savoir-faire développés dans l'un et l'autre cadres pourront être conjugués, ce qui permettra une utilisation optimale des synergies en matière de testing assisté par ordinateur.
- **Si l'on veut préserver la comparabilité au niveau international, l'enquête PISA 2015 doit être réalisée avec la méthode assistée par ordinateur.** La Suisse a choisi de limiter PISA à la comparaison internationale, car elle procède à la vérification nationale de l'atteinte des compétences fondamentales (HarmoS) dans le cadre d'un monitoring de l'éducation qui lui est propre. L'étude PISA devrait donc, en 2015 également, servir avant tout à la comparaison internationale. La possibilité de comparer des pays où les testings s'effectuent avec papier-crayon avec les pays où les testings sont assistés par ordinateur n'est pas encore définitivement avérée. Etant donné que l'on doit s'attendre à ce que la majorité des pays de référence de la Suisse passeront au testing assisté par ordinateur, une enquête assistée par ordinateur garantirait la comparabilité avec ces pays.
- **Grâce au testing assisté par ordinateur, les coûts de l'étude PISA resteront stables voire diminueront à long terme.** C'est ce qui ressort de l'analyse coûts-avantages réalisée par l'OCDE.